

## ASSURANCE VIE ET DONATION

|             |              |          |                          |          |
|-------------|--------------|----------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée :      | Niveau : | Modalités :              | Tarifs : |
| AA086       | 1 jour - 7 h | Bases    | Présentiel ou à distance | 629,00 € |

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 29/03/2024 au 29/03/2024
- Du 27/09/2024 au 27/09/2024

### OBJECTIFS

- Identifier les effets de la donation et de la clause bénéficiaire de l'assurance vie
- Analyser les différentes solutions de transmission du patrimoine
- Conseiller le client dans le cadre d'une transmission de patrimoine via l'assurance vie

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**

[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Mise en pratique de la donation et du contrat d'assurance vie. Identifier les points forts et faibles de chacun des modes de transmission.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance vie, formateur expert de l'IFPASS.**

## PROGRAMME

### A. Régime juridique de la donation

1. Définition et caractéristiques de la donation
2. Typologies de dons (don manuel, don en sommes d'argent, donation résiduelle, donation graduelle, donation-partage, donation par acte notarié)
3. Différences avec un présent d'usage
4. Eléments psychologiques de la donation
5. Conditions de fond de la donation
6. Conditions de forme de la donation
7. Limites à la donation (rapport à succession et réduction)
8. Régime fiscal de la donation

### B. Régime juridique de l'assurance vie

1. Notion de stipulation pour autrui
2. Organisation de la clause bénéficiaire
3. Limites de l'assurance vie (donation indirecte, déséquilibre réserve / quotité disponible, sanction par les primes manifestement exagérées)
4. Fiscalité de l'assurance vie en cas de décès

### C. Analyse comparative donation et assurance vie

1. Flexibilité et adaptabilité aux besoins du client
2. Analyse des conséquences fiscales des solutions donation et assurance vie

### D. Solutions de sécurisation de la transmission de patrimoine

1. Souscription de contrats intergénérationnels
2. Donation et emploi en assurance vie (pacte adjoint)

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats vie individuelle  
Conseillers en assurance  
Chargés de clientèle  
Agents généraux  
Courtiers  
Chargés d'études juridiques

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

629,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 27/07/2024 à 19:17